

SITUATION DU COLLÈGE TRANSITOIRE

OCTOBRE 2022

SITUATION DU COLLÈGE TRANSITOIRE AU 19 OCTOBRE 2022

- Suite à la décision de fermeture du site Ajolais du collège Fleurot d'Hérival pour raison de sécurité, le Conseil Départemental des Vosges a fait le choix de regrouper l'ensemble des élèves sur le site de Plombières-les-Bains :
- - Enseignement et vie scolaire à la charge de l'éducation nationale,
- - Fonctionnement et investissement du site à la charge du conseil départemental,
- - Transports scolaires à la charge du conseil régional.

Nos craintes suite à cette fermeture

Temps de trajet augmentés, baisse du niveau de qualité de vie des élèves, fatigue des enfants, impact carbone, temps périscolaires réduits, éloignement des enfants du bassin de vie de la famille, perte d'attractivité pour le village, baisse potentielle d'activité pour nos commerces et nos associations.

Fin août : projet d'un collège transitoire

Un collège transitoire au sein de bâtiments communaux est imaginé par un groupe de parents d'élèves et la commune.

Objectif:

Ramener l'ensemble des élèves ajolais au Val d'Ajol avant les premiers gels. Ce projet prévoit une mutualisation de l'ancien hôtel des Epinettes (maintenant maison des associations) et de l'ancien CEG (maintenant espace Arts et Culture) en mode collège lors du temps scolaire et en mode associatif hors du temps scolaire. Une cantine serait installée dans un établissement privé de restauration. J'envoie le projet au CD88 et à l'éducation nationale le 30/08/22.

Conséquences

Le projet prévoit de déplacer certaines associations dans d'autres locaux à déterminer et d'installer des espaces modulaires entre la mairie et l'espace Arts et culture. La question se pose sur la prise en charge technique et financière de la mise en œuvre de ce projet transitoire entre commune et conseil départemental.

14/09/22 : réunion entre élus ajolais, parents d'élèves, UCAV et Conseil département à Epinal. Le conseil départemental donne son accord pour étudier la faisabilité du projet transitoire. Conditions : la commune doit préalablement obtenir un avis favorable de l'éducation nationale et des diverses commissions de sécurité.

15/09/22 : conseil municipal, présentation des coûts estimatifs à la charge de la commune induits suite au déménagement du collège à Plombières-les-Bains (cantine primaire, bus des anciens externes, travaux Espace Dorothée).

19/09/22 : envoi du courrier au Service départemental d'incendie et de secours des Vosges (SDIS88) pour un avis technique.

21/09/22 : sans réponse de l'éducation nationale depuis la soumission du projet, appel du maire au directeur académique des Vosges pour connaître sa position. Réponse : le bâtimentaire est à la charge du conseil départemental, il ne peut répondre favorablement à notre demande.

29/09/22 : conseil municipal informel, présentation de la première ébauche des contraintes d'installation du collège transitoire dans les locaux communaux. Discussion des options à proposer au projet pérenne.

Fin septembre : transports considérablement améliorés avec quasiment les mêmes horaires que l'an passé et un bus supplémentaire.

03/10/22 : réponse écrite de l'éducation nationale qui ne se prononce pas, le Département ayant la responsabilité de l'établissement.

07/10/22 : sans réponse du SDIS88, appel du maire directement au président du conseil d'administration afin d'obtenir des précisions. Pas de réponse apportée ce jour.

17/10/22 : réponse du SDIS88, le SDIS ne peut être juge et partie et ne peut donner un avis technique sur un projet qu'il va devoir arbitrer ensuite sous la responsabilité du préfet. Conseil : la commune devrait engager un organisme indépendant (Socotech, Apave ou équivalent) afin d'obtenir un avis technique officiel et détaillé.



Courant octobre : évolution du projet transitoire

Face aux difficultés de pose de modulaires et de déplacement de certaines associations situées actuellement dans ces locaux communaux (besoin de réaliser des travaux lourds pour les héberger dans d'autres locaux), le collectif a présenté une adaptation du projet transitoire à l'éducation nationale en conservant les cours de sciences et technologie à Plombières-les-Bains.

Conséquences

- Mise en place des transports pour assurer les cours conservés à Plombières : à voir avec la Région.
- Cohabitation collège/associations pendant le temps scolaire.

Conclusion

Malgré la frilosité des institutions et la complexité de la marche à suivre, les équipes agents et élus continuent à avancer dans ce projet.



SITUATION DU PROJET PÉRENNE AU 19 OCTOBRE 2022

- Conscient de la perte qu'engendre la fermeture du collège pour notre commune en pleine revitalisation, le président du conseil départemental s'est engagé oralement dès le jour de l'annonce à aider Le Val d'Ajol à faire face à la situation. **Un projet pérenne d'établissement scolaire, avec en priorité la formation et préparation des collégiens à leur avenir**, a été initié entre le conseil départemental et la commune. Ce projet concerne tous les collégiens de tout le territoire de Plombières et du Val d'Ajol. Doivent s'y greffer les classes EGPA depuis longtemps expatriées à Remiremont et des formations professionnelles pour adultes, en insertion ou en situation de handicap. Doivent s'y développer des options spéciales, dont des classes sportives, de nouvelles langues vivantes, etc.

07/10/22 : visite de 3 élus avec des membres du collectif au collège de Faucongy, découverte de la mise en place de la classe vélo avec internat et tout ce qui a été développé autour de cet établissement.

19/10/22 : réitération de notre demande au Conseil départemental pour réunir le comité de suivi rapidement. Réponse positive, nous attendons la date.

Anne Girardin, Maire du Val d'Ajol et son équipe

